

Commune de SAINT-VICTOR

Séance du 15 février 2025

Le samedi 15 février 2025, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Présents : Alain MESBAH-SAVEL, Agnès ORÈVE, Sylvain BOSCH, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Bernard MINODIER, Jessica MOTTIN, Patrick MARGAND, Catherine GAUTHIER, Bernard MAGNOULOUX.

Absents :

Jean-Marc COULAUD pouvoir Alain MESBAH-SAVEL, Tanguy ANTRESSANGLE pouvoir à Fabienne FROMENTOUX, Axel CABLÉ.

Objet : Autorisation à Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Monsieur Patrick MARGAND a été désigné comme secrétaire de séance.

Délibération portant retrait de la délibération n°2025-003 en date du 11 janvier 2025 (erreur dans l'élaboration du tableau) et se substituant à celle-ci.

Monsieur le maire rappelle que lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités territoriales précise : « ...En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget, avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits... »

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 10

Absents : 3

Nombre de suffrages
Exprimés :

Pour : 11

Contre : 1

Abstentions : 0

2025-005

Dépenses d'investissement 2024

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le 17/02/2025

ID : 007-210703013-20250215-2025_005-DE



Chapitres	Désignation	BP	DM+VC	R.A.R 2023 (info)	Total Budget
21	Immobilisations corporelles	240 955,66 €	-9 553,01 €	96 449,80 €	231 402,65 €
102	VILLAGE DE VACANCES	0,00 €	0,00 €	96 449,80 €	--- €
103	VOIRIE ET RESEAUX	110 000,00 €	35 000,00 €	0,00 €	145 000,00 €
107	MAIRIE	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
126	RESIDENCE PLACE DE LA FONTAINE	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
*NI	Non individualisé	90 955,66 €	-44 553,01 €	0,00 €	46 402,65 €
23	Immobilisations en cours	193 894,35 €	-35 000,00 €	87 711,80 €	158 894,35 €
126	RESIDENCE PLACE DE LA FONTAINE	180 000,00 €	-35 000,00 €	80 356,98 €	145 000,00 €
129	PISCINE	0,00 €	11 420,49 €	0,00 €	11 420,49 €
131	CAMPING-SNACK	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
133	APPARTEMENTS LA POSTE	8 894,35 €	-11 420,49 €	7 354,82 €	-2 526,14 €
		434 850,01 €	-44 553,01 €	184 161,60 €	390 297,00 €

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées :

390297,00 *25% = **97 574,25 €**

Le conseil municipal autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025 le maire à engager, liquider et mandater les dépenses

d'investissement dans la limite de **97 574,25 €** répartis comme suit :

Chapitre/article	N° opération	Libellé	Montant en euros
21/2135 Instal. Génér.	129	Piscine	11 000,00 €
21/2188 Autre im. corp	131	Camping-Snack	6 000,00 €
21/2188 Autre im. corp		Autre immobilisation Corporelle	75 574,25 €
21/2131 Bâtiments publics		Façade mairie	5 000,00 €
TOTAL			97 574,25 €

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2025

Après avoir délibéré, à 11 voix pour et 1 contre (MAGNOULOUX Bernard), le Conseil Municipal décide d'accepter les propositions de Monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessus

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Alain MESBAH-SAVEL

Le Secrétaire,

Patrick MARGAND

